

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

DIRECTION DES ÉLECTIONS, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES FINANCES LOCALES

Bureau des Affaires Juridiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

ARRETE PRÉFECTORAL

approuvant la carte communale de la commune de ISSENHAUSEN

Le Préfet de la Région Alsace Préfet du Bas-Rhin

VU la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

VU la loi du 02 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat;

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.124-1 à L.124-4;

VU la délibération du 14 juin 2004 du Conseil Municipal décidant d'élaborer une carte communale

VU le projet élaboré par la commune de ISSENHAUSEN;

VU l'arrêté municipal du 2 mai 2006 ayant mis la carte communale à enquête publique ;

VU les résultats de l'enquête publique et notamment les conclusions s'y rapportant;

VU la délibération du 2 octobre 2006 du Conseil Municipal de ISSENHAUSEN approuvant la carte communale ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

ARRETE

<u>Article 1</u>: Est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté, le dossier définissant la carte communale de la commune de ISSENHAUSEN.

Le dossier tenu à la disposition du public, comprend :

- un plan avec un périmètre de constructibilité au 1/2000°
- un plan avec un périmètre de constructibilité au 1/5000°
- un rapport de présentation
- Article 2: Les actes d'occupation et d'utilisation des sols seront signés par le Maire au nom de l'État.
- Article 3: Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Le document d'urbanisme sera tenu à la disposition du public en Préfecture et en Mairie.
- <u>Article 4</u> : Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'État dans le département.
- Article 5: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,
 Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement,
 Monsieur le Maire de ISSENHAUSEN,
 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 25 IAN 2007

LE PRÉFET
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Raphaci LE MÉHAUTÉ

POUR A TON

RECTURE POUR SECRETARION STANDARD

RECT